

La g@zette

du Valbonnais

N° 171 – Mars 2022

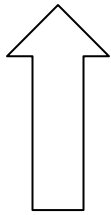
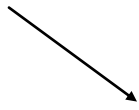
Le quartier du **carré magique** vers 50



Je suis né en 1952 dans une maison de la *Vie Close* sise au-dessous de ce lavoir couvert.

Lavoir couvert

le charron Viviant



le carré
magique

Vie close
(descente)

Archives Roger Maugiront

Nous sommes au sommet de la “ vie close ”, un chemin creux (via crosa) qui a jadis donné son nom à un quartier de Valbonnais au début du XV^e, un siècle où l’on retrouve aussi le quartier *Mareychantz* (le marécage) alias le Marché. C’est là, qu’en 1650, l’assemblée communautaire des manants et habitants de la paroisse se réunit « *au marché et place publique*, comme à l’accoutumée, en présence de Jean Cros, notaire royal, lieutenant commis en la châtellenie et Jacques Girard, consul moderne. Lors de la révision des feux de 1723, le quartier du marché comprend 17 feux (Note 1 du chapitre deuxième, Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais, Charles Freynet, 1939).

En 1856, le Guide pittoresque et historique du voyageur dans le département de l’Isère et des circonvoisines de P. Fissont et A. Vitu signale que le carré magique ROTAS, OPERA, TENET, AREPO, SATOR, est sur « *une maison, au N de la place de la fontaine et de la croix* ». En 1840, à cette croix, on attachait encore le voleur et son larcin sous les quolibets des paroissiens à la sortie de la messe, lesquels étaient descendus par le sentier sous l’église des Nicolos et l’ancien cimetière. A la destruction de cette maison, le bloc de gneiss de ce palindrome a migré à deux pas de là sur le mur au bord de la route. Selon Michel Roux, le vieux lavoir, qui était couvert, a été charrié jusqu’à La Mure par les bœufs de Tabanelle, avant de se briser lors du déchargement.

Sur la photo, à droite, nous avons reconnu grâce à son fils Roger, Irène Nicolas-Guizon, épouse de Lucien Maugiront. Elle a été secrétaire de mairie dans la commune de Valbonnais, sous le maire Paul Bournay. Les quatre autres personnes restent non identifiées, les avis de quelques nonagénaires s’avérant parfois contradictoires.

VALBONNAIS, SON CANAL, ET LES MOINES DE CLUNY

Par Jean Jacques DELCLOS



Le patrimoine de VALBONNAIS s'enorgueillit de posséder trois grands canaux qui ont façonné les paysages, apporté une relative prospérité à l'agriculture de notre terroir et offrent aux randonneurs des promenades ombragées exceptionnelles. Canal du Beaumont, canal de la Roche, et bien sûr, canal « des moines ». Il part du Périer à Champchozat pour aboutir au ruisseau de Royer à Valbonnais, 7 km d'un ouvrage remarquable, bâti à flanc de montagne, entretenu sans relâche par nos anciens, valorisé aujourd'hui par les dévoués bénévoles de

PPV, souvent cité dans notre gazette préférée, qui depuis presque 700 ans accomplit fidèlement son œuvre.

Mais pourquoi cet ouvrage porte-t-il le nom de « canal des moines » ? Qui sont ces moines bâtisseurs et que faisaient-ils à VALBONNAIS ? Le pape de la mémoire de nos vallées, Gilbert Jacquet, a souvent travaillé sur ce sujet, notamment dans les opus 93 & 97 de LA G@ZETTE DU VALBONNAIS, et nous a apporté beaucoup de précisions. Qu'il me permette ici de le résumer :

Il faut remonter au 11 septembre 909 où le comte de MÂCON, donne à l'Eglise un de ses domaines Bourguignons à Cluny afin que Saint-Benoît y fonde un monastère de 12 moines voués à la prière, la lecture, la méditation, le chant et l'ascèse. Très vite dans ces temps hyper religieux du Moyen Âge les moines vont faire école et partout en Europe des monastères et prieurés vont éclore ; on compte plus de 1000 établissements au XII^e siècle réunissant presque 12 000 moines. Cluny est une association de monastères tous dirigés par un même Père Abbé qui exerce la discipline sur l'Ordre et perçoit des dîmes.

A VALBONNAIS, on attribue la fondation du prieuré à un certain ROSTAGNUS vers 950. L'existence de cet établissement est attestée par une Bulle du pape URBAIN II du 16 mars 1095 confirmant la possession, par l'ordre de Cluny, de l'église primitive du village sise dans le quartier de la Chièse, dédiée à Saint Arey, qui fut évêque de Gap de 579 à 614, puis de Grenoble, avant de venir évangéliser le Trièves. Un prieuré placé sous le vocable de Saint-Pierre fut ensuite établi aux Nicolos. Il s'agissait d'un établissement plutôt important puisque, si beaucoup avaient deux ou trois moines, VALBONNAIS en comptait entre 5 et 10. Gilbert Jacquet nous rappelle que « le Pouillé général des bénéfices de l'ordre de Cluny précise que le prieuré de VALBONNAIS, une dépendance directe de la célèbre abbaye, devait être la résidence d'un prieur, d'un sacristain, de six religieux et du curé de la paroisse qui était tous tenus de célébrer à haute voix les divers offices de jour et de nuit. »

On a peu d'éléments sur la vie de ce prieuré aux XI^e et XII^e siècles, nonobstant, il est acquis que la vie devait s'y dérouler selon les règles de l'Ordre et les coutumes du temps. Aucun vestige ne subsiste aujourd'hui de ce vaste monastère permettant de le situer avec exactitude. On sait qu'il jouxtait, au nord, la maison forte seigneuriale avec une imposante tour quadrilaire de 28m de haut dite « Tour des AYNARD » (dont l'histoire est narrée dans La G@zette du Valbonnais N°97 de janvier 2016) confinant au midi l'église du prieuré et au couchant, les anciens bâtiments du monastère. Existait-il aussi, au midi du prieuré, un ancien château évoqué par Jean GUEYDAN in « mémoire d'Obiou N°9 p 74 ? A ce stade, il ne s'agit que d'une hypothèse. Le pouvoir spirituel et le temporel étaient réunis sous Bourcheny pour dominer symboliquement le village dans cet ensemble de constructions « de prestige ».

Il fallait en effet, au terme des exigences Clunisiennes, que ce logis fut suffisamment imposant pour montrer la gloire de Dieu, l'autorité des moines et le prestige du clergé. L'ensemble devait, à partir du XII^e siècle, être entouré d'une enceinte. Murs, palissades, fossés, levées de terre, parfois des tours et mâchicoulis, cette clôture avait plusieurs buts. La protection des biens et le besoin de sécurité des moines bien sûr : il s'agit d'empêcher les intrusions des voleurs, des brigands, des bandes de soldats et pillards qui ravagent les

campagnes en ces temps troublés, les villageois peuvent aussi y trouver un refuge en cas d'attaque (moyennant finance !). Il s'agit aussi d'empêcher les moines de sortir pour « vagabonder » pour se « livrer à l'incontinence » (c'est-à-dire se livrer au plaisir charnel, et pas au sens médical actuel) comme le déplorent des inspections de 1304 et 1359 ... ; mais aussi et surtout, cette enceinte joue un rôle spirituel : éviter tout contact avec l'extérieur découle directement de l'idéal monastique spirituel de solitude et de pureté spirituelle. C'est enfin un décor symbolique. La clôture affirme le prestige du prieuré et délimite un espace sacré. A l'intérieur de l'enceinte clôturée, tout un symbole, on peut recevoir le droit d'asile. Le prieuré de Valbonnais était donc nécessairement clos.



Je n'ai pas (encore) trouvé la description de cette enceinte à Valbonnais mais on peut sans doute s'en faire une idée à la lecture de L'inventaire des biens du Dauphin de 1339 (La G@zette du Valbonnais N° 97) « qui semble établir l'existence d'un mur d'enceinte et d'un glacis d'une longueur de 65 toises, d'une hauteur de 3 toises et d'une épaisseur de 2 pieds. Au levant du château delphinal, une tour carrée sur ses quatre faces semble édifée sur une éminence. (« Les Alleman de Valbonnais » paru en 1937, page 139). Le véritable château fort de Valbonnais est donc là, confinant au midi l'église du prieuré. La tour avait 14 toises (28 m)

de haut, 10 toises (20 m) de long et 6 toises (12 m) de large. Elle s'élevait de 4 étages au-dessus du tertre. A cette tour, étaient adossés au couchant, deux bâtiments : l'un de 9 toises de long (salle d'armes, chambres, four et dépendances), l'autre de 5 toises de long (logements, grange et écurie). Ces derniers bâtiments étaient couverts d'essandoles et entourés d'un rempart de 3 toises de haut et de 2 pieds d'épaisseur. (« Les Alleman et la seigneurie de Valbonnais » paru en 1939, page 139). »

Le prieuré se devait d'être en harmonie avec les ouvrages du pouvoir temporel, ad majorem dei gloriam ! Chaque prieuré vivait de donations des fidèles, des dîmes prélevées sur les paysans, et surtout de l'exploitation de ses terres. Pour les cultiver, les moines possédaient des serfs, car leur emploi du temps laissait peu de temps pour les travaux agrestes. La règle de Cluny imposait aux bénédictins des prières, la lecture quotidienne des 150 psaumes du psautier (les autres ordres monastiques n'en lisaient que 30 !), et la célébration de deux messes chantées quotidiennes, de jour et de nuit. Le prieuré, comme le seigneur, avait donc des serfs pour exécuter les travaux des champs, qui leur devaient des corvées, soit en journées de travail, soit en paiement d'un cens par tête, le « chevage ». En 1238, en Auvergne, il était de 5 sous par an. A partir de 1132, une fois par an, le prieur devait, à peine d'excommunication, se rendre au « siège », à CLUNY, pour y apporter le « cens », contribution financière imposée et participer à la réunion du Chapitre Général gérant, par ses délibérations, les affaires de l'ordre. (à suivre)



Site historique des Nicolos

Carte postale de Valbonnais (collection Marcel Vieux)

Chantelouve : enquête secrète sur une grossesse en 1724

En l'an de grâce 1724, Chérubin Clément, *avocat* au Parlement de Grenoble, juge ordinaire au marquisat de Valbonnais, auditionne des témoins, afin de déterminer quel est le père d'un enfant qu'attend une certaine Anne Bosse de Chantelouve qui aurait été « engrossée » soit par le curé Michel, soit par Pierre Faure. Il procède ainsi à une *anqueste secrette*, suite à une ordonnance du 26 mai de la même année. Les témoins assignés à la requête de chacune des deux parties, avertis par le sergent Cochon, de la peine de mort contre les faux témoins, diront s'ils sont parents, alliés, créanciers, domestiques d'une des parties ...ou non. Nous vous proposons ici la suite du témoignage de Jean Morel, teinturier à Péchal :

(Il rapporta la lettre à ladite Bosse mère) et que le 18 ou 19 dudit mois de janvier, ladite Bosse fille envoya le déposant à Roubereau pour dire à l'*hoste* où pend pour enseigne *le chien flamboyant*...

d'avoir soin de son paquet, et de prendre garde que rien ne secarta, ce qu'il fit, et n'ayant pas trouvé l'*hoste* chez lui, il parla à l'*hotesse* qui lui dit qu'un nomme messire colom prestre avoit pris quelque hardes dans le dit paquet ce que le deposant raporta à la dite bosse, estant notoire dans le dit lieu de chantelouve que le dit sieur michel avoit commerce avec la dite bosse n'ayant jamais ouy dire à personne que le dit faure aye eu aucun commerce avec la dite bosse autre chose a dit ne scavoir.

Mon ami Christian Beaume m'a transmis sa transcription des documents des Archives Départementales de l'Isère (ADI 14 B 798) sous une forme initiale obtenue lettre par lettre, sans ponctuation, ni apostrophe pour marquer l'élision. Mais, pour une meilleure compréhension...

